

Séance du 13 juin 2024

Procès-verbal des délibérations

Membres en exercice présents ou représentés :

Membres de droit

Gilles BEDOUX Vice-Président Formation et Vie Universitaire

Collège A des enseignants-chercheurs et enseignants :

Marie-Christine MICHAUD

Nathalie BOURGOUGNON donne procuration à Marie-Christine MICHAUD, Gilles DURRIEU donne procuration à Gilles BEDOUX, Christine PETR donne procuration à Gwendal RIOU, Tahar LOULOU donne procuration à Marie-Christine MICHAUD

Collège B des enseignants-chercheurs et enseignants :

Olivier ARDOUIN, Régis FLEURQUIN, Jean-Baptiste BRUNEAU

Laurence MOLINERO donne procuration à Olivier ARDOUIN

Collège des BIATSS :

Karen LE DESSERT

Thierry GOURDEAUX donne procuration à Karen LE DESSERT, Hélène TANGUY CORVEN donne procuration à Karen LE DESSERT

Collège des personnalités extérieures :

Christine LE STRAT donne procuration à Gilles BEDOUX, Claire BOEDEC donne procuration à Jean-Baptiste BRUNEAU

Collège des usagers :

Gwendal RIOU

Membres invités :

Catherine KERBRAT-RUELLAN, vice-présidente Relations Académiques et Relations Lycées-Université

Directeurs de composantes :

Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN, Doyen de la Faculté DSEG ; Elena LEROUX, Directrice adjointe de l'ENSIBS

Autres membres invités :

Laurence BREYAULT, Directrice de l'Enseignement, Directrice du Centre de Langues ; Emilie BOUVRAND ; Marie-Laure HABRANT, Chargée des affaires administratives et financières de la Direction de l'Enseignement ; Dorothee GOUROND EVEN ; Directrice du SPOT ; Catherine KERBRAT RUELLAN, Vice-présidente Relations Académiques et Relations Lycées-Université ; Frédéric PUGNIERE, enseignant à l'IUT de Vannes ; Morgane VARY, Chargée du suivi des affaires administratives et financières DVEC

Le quorum étant atteint (16 votants dont 9 procurations) la séance est ouverte à 9 heures 15.

Séance du 13 juin 2024

Procès-verbal des délibérations

1- Actualités

Aucune actualité inscrite à l'ordre du jour.

2- Informations

2.1 Point d'avancement du Plan RéussiteS – Volet enquête auprès des étudiants

Gilles BEDOUX donne la parole à Catherine KERBRAT-RUELLAN afin qu'elle présente ce point.

Catherine KERBRAT-RUELLAN rappelle que ce schéma a été présenté aux directeurs de composante. Ce plan RéussiteS fait suite aux actions mises en place dans le cadre du projet BRIO (Bretagne Réussite Information Orientation) et des constats réalisés par le SPOT sur les difficultés d'accompagnement des étudiants en licence+. Une demande de poste avait été faite dans le cadre du dialogue de performance pour accompagner la création d'un questionnaire à destination des étudiants. « La vraie réussite c'est celle qui consiste à atteindre des objectifs fixés de manière éclairée et le rôle de l'établissement d'enseignement supérieur est d'aider l'étudiant d'une part à fixer ses objectifs et d'autre part de les atteindre. » Il ne s'agit pas seulement de la réussite pédagogique mais de la réussite au sens large. Catherine KERBRAT-RUELLAN remercie les équipes des composantes qui se sont mobilisées pour mettre en place l'enquête auprès des étudiants de L1 et de BUT1. Les objectifs sont les suivants :

- Donner des outils de pilotage à la gouvernance et aux équipes pour que les réussites des étudiants soient au cœur des préoccupations
- Pour les enseignants et les composantes, des outils et des dispositifs facilitateurs construits avec eux pour aider aux réussites. Grâce à l'apport des enseignants et enseignants-chercheurs, une meilleure compréhension des enjeux autour des réussites
- Pour les néo-bacheliers, un ensemble de dispositifs pour les aider à « devenir étudiant » dès les premières semaines de la première année ainsi que des outils et dispositifs qui deviendront des ressources tout au long de leur cursus.
- Pour les composantes et les services, renforcer la collaboration pour faciliter et fluidifier le travail en commun

Angéline GREGOIRE indique que le SPOT bénéficie d'une expertise en termes de méthodologie d'enquête puisqu'on y trouve l'observatoire de l'insertion professionnelle dont la chargée d'étude a pris en charge le pilotage de cette enquête. Cette enquête est nominative, c'est-à-dire qu'elle sera adressée à chaque étudiant de L1 et de BUT1, mais les données recueillies seront anonymisées. Le suivi de cohorte se fera en trois temps : l'arrivée (octobre 2024) ; bilan du premier semestre (janvier-février 2025) ; bilan de l'année et projection n+1 (juin 2025). Il faut savoir que les étudiants qui n'auront pas répondu lors de leur arrivée dans l'établissement ne seront plus réinterrogés par la suite. Il s'agit d'identifier les parcours de réussites en première année de licence et de BUT et de permettre à l'établissement de mettre en place les dispositifs pour favoriser les réussites. Les thématiques abordées seront les suivantes :

- Avant l'entrée à l'université : Parcours scolaire, Orientation Post-Bac, Inscription à l'UBS
- L'arrivée à l'université : La rentrée ; Equipements et services ; Intégration, engagement ; Représentation
- Conditions de vie : Situation familiale ; Logement ; Situation financière ; Bien-être et santé ; Discrimination, harcèlement et violences sexistes
- Projets : Projet d'études ; Projet professionnel
- Métier d'étudiant : Motivation et réussite ; Méthode de travail ; Auto-évaluation

Régis FLEURQUIN constate que la réussite étudiante est liée à une bonne orientation et implique une démarche à destination des lycéens mais aussi des collègues du secondaire. L'intervention dans les lycées ne peut pas simplement être l'apanage des étudiants ambassadeurs.

Séance du 13 juin 2024

Procès-verbal des délibérations

Catherine KERBRAT-RUELLAN confirme que les enseignants et les directeurs de composante interviennent dans les lycées au-delà des étudiants ambassadeurs. Lors des premières années du projet BRIO, des rencontres entre les enseignants du secondaire et les enseignants du supérieur avaient été organisées mais pas cette année étant donné que le ministère de l'Éducation nationale souhaite que les enseignants soient le plus possible présents devant leurs élèves. Cette journée ne peut donc plus être organisée sur le temps scolaire. Les référents BRIO du secondaire et du supérieur sont conviés au comité territorial du 28 juin 2024. Par ailleurs, une rencontre sera organisée un lundi de petites vacances scolaires à partir de la rentrée prochaine, à l'instar de ce qui a été mis en place à l'UBO.

Gilles BEDOUX trouve l'approche holistique extrêmement intéressante. Il aimerait savoir si des étudiants ont été associés à la construction de l'enquête.

Angéline GREGOIRE répond que les étudiants se positionnent plutôt sur la phase de test de l'enquête pour voir si l'ensemble des thématiques sont bien couvertes.

Gilles BEDOUX suggère que des créneaux soient définies lors desquels tous les étudiants seront réunis dans une salle informatique dans le cadre d'un enseignement pour répondre à cette enquête, ce qui permettra d'avoir un taux de réponses satisfaisant.

Angéline GREGOIRE annonce que les enseignants ont effectué des propositions d'organisation différentes en fonction des composantes et du contexte. L'idée est de retravailler sur cette base pour s'adapter aux propositions des collègues.

Gilles BEDOUX sait que le rectorat est très attentif à ce projet et pense que les résultats de cette enquête seront observés par les financeurs, voire d'autres universités.

2.2 Point d'avancement du Plan Universitaire de Pédagogie

Gilles BEDOUX donne la parole à Emilie BOUVRAND afin qu'elle présente ce point.

Emilie BOUVRAND indique que le plan universitaire de pédagogie est construit par et pour les enseignants. Une première phase de recueil politique et stratégique a été organisée avec des représentants de direction de composante en février dernier. La deuxième phase a consisté en une analyse de l'existant via un recueil auprès d'enseignants volontaires qui ont échangé avec Christelle LISON, professeure spécialisée en pédagogie universitaire à l'Université de Sherbrooke. La troisième phase renvoie à l'élaboration du plan d'actions. Les questions posées aux enseignants sont les suivantes :

- Comment vous faites pour aborder finalement les questions pédagogiques au sein de votre faculté ou de votre composante ?
- Qui est le diplôme idéal d'après vous ? C'est quoi la réussite pour vous ?
- Avez-vous identifié des leviers, des freins pour développer les pratiques pédagogiques ? Quels sont les leviers ?
- Avez-vous des retours sur vos pratiques de vos étudiants ? Si oui, comment ?
- Avez-vous repéré des pratiques qui semblent fonctionner ?
- Comment vivez-vous l'inclusion au niveau de votre enseignement, comment cela se passe ?

Quatre axes de travail ont été distingués suite aux échanges avec les enseignants :

- Encourager le développement des compétences pédagogiques des enseignants
- Favoriser la mise en place de temps d'échange et de collaboration sur la pédagogie
- Soutenir les réussites de tous les étudiants
- Valoriser les activités d'enseignement

Emilie BOUVRAND évoque un besoin d'accompagnement des vacataires qui sont de plus en plus présents au sein des composantes mais aussi de construction de plans de cours pour se repérer plus facilement. Il s'agit de créer des occasions d'échange autour de sujets pédagogiques. Elle espère que les journées de la pédagogie qui

Séance du 13 juin 2024

Procès-verbal des délibérations

ont été organisées très récemment pourront devenir un temps ritualisé, avec un moment banalisé pour les enseignants afin qu'ils puissent venir échanger et collaborer. L'idée serait d'optimiser les modes de consultation des étudiants en réfléchissant notamment sur une évolution des conseils de perfectionnement. Des mesures d'appui en lien avec la méthodologie de travail universitaire sont à mettre en place. Soutenir la réussite de tous les étudiants consiste enfin à optimiser les processus et les dispositifs d'évaluation.

Marie-Christine MICHAUD aimerait bien participer aux diverses réunions en lien avec cette thématique mais manque de temps. Pour autant, la pédagogie reste essentielle.

Gilles BEDOUX observe que la communauté des enseignants est très présente pour s'engager dans ces travaux. Il trouve que le plan universitaire de pédagogie se démarque par rapport à des schémas directeurs qui sont construits dans d'autres universités, par le fait d'aborder les préoccupations des enseignants mais aussi des étudiants. Cette co-construction était importante pour éviter que le schéma ne soit hors-sol.

2.3 Point d'avancement sur l'activité d'ouverture « Transition écologique et au développement soutenable » - (TEDS en licence 2ème année)

Gilles BEDOUX rappelle que les enseignements sur la « Transition écologique et au développement soutenable » (TEDS) ont été introduits par la volonté du ministère de former tous les étudiants de premier cycle à ces enjeux. L'UBS va ainsi mettre en place une expérimentation dans certaines formations volontaires à partir de l'année prochaine. Cette expérimentation prendra la forme d'un enseignement de 18 heures au deuxième semestre pour les étudiants de L2. Une vingtaine de collègues réfléchissent à la construction d'un contenu en s'appuyant sur des ressources existantes. En 2025-2026, un second volet se mettra en place, à travers la réalisation de projets pluri et transdisciplinaires par groupe de 6 à 8 étudiants en lien avec le diplôme préparé et le domaine d'études sur une thématique DD-RS. Il y aura des cours en présentiel face à des enseignants et des cours en autonomie avec l'utilisation de ressources existantes qui seront mises à disposition sur la plateforme Moodle des étudiants.

Laurent DANIEL signale qu'il est difficile d'identifier une formation étant donné que certains collègues sont réticents. Il pense que les réticences sont liées à l'impossibilité pour les étudiants de suivre un itinéraire sur leurs trois années de formation. Il faudra pouvoir imaginer un système qui permette cette continuité, ce qui peut être intéressant en termes de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle avec le fait de se prévaloir de telle ou telle compétence surnuméraire.

Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN informe que plusieurs collègues en sciences de gestion sont impliqués dans le groupe de travail et l'expérimentation mise en place. La raison se situe dans un intérêt personnel chez eux étant donné qu'ils sont actifs et sensibilisés au sujet depuis plusieurs années. Par ailleurs, le réseau IAE France est très en avance sur les questions de transition écologique. Les collègues seront donc prêts à participer à ce socle commun. Pour autant, beaucoup de thématiques ne relèvent pas des sciences humaines et sociales et renvoient plutôt à des sciences « dures ». Par exemple, ce n'est pas parce qu'elle aura suivi une conférence de 1h30 sur les autres limites planétaires qu'elle pourra en faire un enseignement, malgré toute sa bonne volonté. Elle relate les propos qu'elle entend de la part des collègues qui ne doutent pas de l'enjeu du dispositif. Elle a milité pour la mise en place d'une expérimentation et a refusé une généralisation du dispositif dès la rentrée de septembre 2024, ce qu'elle assume parfaitement. Il se pose aussi la question de la LV2 qui constitue une difficulté supplémentaire puisque le choix a été fait en éco-gestion de prendre soit TEDS soit LV2. Le parcours Europe-International doit en effet continuer de se développer et il serait dommage d'y renoncer. Enfin, elle souhaite attirer l'attention de la gouvernance sur la dimension opérationnelle. Le dispositif suscite beaucoup d'interrogations du point de vue des secrétaires de scolarité sur les modalités de mise en œuvre avec des intervenants de différentes formations, disciplines, composantes.

Morgane VARY s'interroge sur un éventuel lien avec le sport, la culture, etc. et tous les porteurs d'AO dans les composantes. Il lui semble que certaines AO sont à l'année. Elle prend l'exemple d'étudiants de L2 qui opteraient pour une AO à l'année et qui basculeraient en TEDS à l'issue du second semestre.

Séance du 13 juin 2024

Procès-verbal des délibérations

Gilles BEDOUX pense qu'il y a un besoin d'information des étudiants. Il espère avoir la liste exhaustive des formations qui seront retenues avant l'été. La question de l'exclusivité d'un choix se pose effectivement. En tout état de cause, il ne faut pas pénaliser les étudiants qui s'engagent à suivre une LV2.

Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN indique que le conseil de département a décidé que les étudiants suivront soit l'enseignement en TEDS soit la LV2 à partir de janvier 2025 mais il faut pouvoir leur communiquer l'information dès le 1^{er} septembre puisque la LV2 est suivie annuellement.

Gilles BEDOUX rappelle que l'UBS souhaite également promouvoir l'international et il faudra éventuellement dispenser une formation TEDS non évaluée pour les étudiants.

2.4 Retour sur l'enquête sur les étudiants aidants

Gilles BEDOUX donne la parole à Frédéric PUGNIERE-SAAVEDRA afin qu'il présente ce point.

Frédéric PUGNIERE-SAAVEDRA travaille sur un projet de recherche sur les aidants de malades diagnostiqués Alzheimer depuis 2017. Ce projet se propose d'étudier le vécu des aidants, la manière dont ils se voient, mais également la manière dont ils vivent la maladie de leur proche atteint par la maladie d'Alzheimer. L'étude s'effectue à partir de leur propre mise en mots pour comprendre leur vécu à partir du regard social, pour en identifier les forces et faiblesses et, enfin, pour intervenir sur cette réalité socio-sanitaire. Il est procédé à des entretiens espacés de 6 mois auprès de 78 aidants volontaires de malades d'Alzheimer.

Selon campus-care, 15.9 % des étudiants sont aidants (étude réalisée entre 2020 et 2021 auprès de 6 767 étudiants âgés de 18 à 25 ans, sans enfant et en formation initiale), ce qui signifie qu'il y a environ 450 000 étudiants aidants en France. Des collègues des Universités d'Aix Marseille et de Paris Cité ont pris contact avec lui pour collaborer et mener une enquête auprès des étudiants de l'UBS de façon à créer du savoir complémentaire.

Selon le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, un étudiant aidant est :

- « Inscrit(e) dans un établissement d'enseignement supérieur, l'étudiant ou l'étudiante aidant(e) vient en aide à un membre de son entourage proche qui est en perte d'autonomie pour des raisons liées à l'âge, à une situation de handicap, à une maladie chronique ou invalidante « de manière régulière et fréquente et à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne » (Article L113-1-3 du code de l'action sociale et des familles).
- « Le proche aidé peut être une personne de sa famille, (père, mère, grand-père ou grand-mère, frère ou sœur, conjoint, enfant etc...), le concubin, le partenaire de PACS ou une personne avec laquelle l'étudiant ou l'étudiante entretient « des liens étroits et stables ». (Article L113-1-3 du code de l'action sociale et des familles).
- « L'aide est souvent multidimensionnelle : soins à la personne, soins médicaux, entretien du domicile, aide administrative, aide à la mobilité, soutien émotionnel, contribution financière, etc. »

En août dernier, Frédéric PUGNIERE-SAAVEDRA a mis en place une enquête qui dure une douzaine de minutes. Une affiche a été distribuée aux composantes et services pour faire la promotion de cette enquête mais peu d'affiches ont finalement été apposées. L'objectif était que les étudiants puissent avoir accès à cette enquête via un QR Code. Fin janvier, il a travaillé avec 15 jeunes en service civique qui l'ont aidé sur le site de Lorient et le site de Vannes à interroger les étudiants sur la pause méridienne. Il y a ainsi eu un pic de réponses après janvier.

En termes de résultats, il comptabilise 376 connexions dont 51 étudiants qui se sont reconnus comme étudiants aidants à l'UBS. Ce sont en majorité des femmes, en L3, de l'UFR LLSHS. Ces étudiants proviennent majoritairement de baccalauréat général (mention AB) et sont généralement les aînés dans les familles. Ils apportent une aide tous les jours ou plusieurs fois par semaine, à hauteur de 2 ou 3 heures après leur journée d'étude. La question de la charge mentale doit donc être prise en compte. Ils apportent une aide depuis plus de trois ans ou depuis toujours, ce qui signifie que le caractère de normalité se met en place. La première personne à laquelle les étudiants aidants s'adresse est un autre étudiant aidant puis à un enseignant. La nature de l'aide

Séance du 13 juin 2024

Procès-verbal des délibérations

consiste à passer du temps avec un proche mais aussi dans le cadre de déplacements, d'aide aux repas, d'actes médicaux, etc. Les trois mots qui leur viennent le plus à l'esprit sont « gentil », « fatigué » et « responsable » et le terme « aidant » ne vient donc pas spontanément. Ils ont besoin de calme, de temps, de repos, de sommeil, qu'on les écoute, etc. Ils regrettent qu'il n'y ait pas assez d'aménagements possibles pour eux et de ne pouvoir en parler à personne.

L'objectif est de continuer de diffuser ce questionnaire auprès des nouveaux étudiants et de sensibiliser la communauté des enseignants et des personnels BIATSS sur les étudiants aidants. Frédéric PUGNIERE-SAAVEDRA préconise une présence lors des Welcome Deiz 2024 afin qu'il y ait une véritable information collective.

Gilles BEDOUX rappelle que l'UBS a mis en place un statut d'étudiant aidant depuis un an, et seuls 2 étudiants se sont déclarés, ce qui est bien peu. La communication autour de ce statut et du travail conduit par Frédéric PUGNIERE-SAAVEDRA est importante. Il espère que d'autres étudiants solliciteront le statut l'année prochaine pour aménager leurs études.

Dorothée GOUROND EVEN souhaite savoir si une question sur cette thématique a pris place dans le questionnaire RéussiteS.

Angéline GREGOIRE explique que la question n'est pas abordée directement mais ce point peut être revu.

Marie-Christine MICHAUD observe que certains étudiants aidants ont indiqué qu'ils regrettaient d'être à l'UBS.

Frédéric PUGNIERE-SAAVEDRA imagine que ces étudiants ne reçoivent pas assez de soutien. Il est évident que l'établissement doit se remettre en question de ce point de vue.

Emilie BOUVRAND trouve cette enquête très intéressante avec un focus sur les étudiants. Ces derniers reçoivent une masse d'informations lors de la réunion de rentrée et il faudrait se reposer des questions sur la manière de transmettre. Elle aimerait connaître les objectifs de cette enquête.

Frédéric PUGNIERE-SAAVEDRA dispose des mails de chaque étudiant aidant. Il leur proposera un entretien et les orientera bien évidemment vers le PEPsh.

Laurent DANIEL suggère que cette disposition soit ajoutée dans les engagements étudiants reconnus.

Gwendal RIOU avoue avoir vu passer le mail pour participer à l'enquête mais n'y a pas répondu parce qu'il n'est pas concerné. Il estime que l'information est tout de même relativement bien passée visuellement après des étudiants.

Gilles BEDOUX ajoute que l'aboutissement de ce travail permettra d'envisager des actions en termes de communication, de reconnaissance, d'engagement, etc.

Erwann TORTUYAUX indique que l'UFR STAPS a essayé de monter un créneau handi'valide lors du deuxième semestre mais celui-ci n'a pas pu vivre malgré une communication générale et une communication ciblée. Pour autant, l'idée est de continuer de faire la promotion de ces activités.

2.5 Service commun de documentation (SCD) : Catalogue de formation des étudiants aux compétences informationnelles

Gilles BEDOUX donne la parole à Dorothée GOUROND EVEN afin qu'elle présente ce point.

Dorothée GOUROND EVEN rappelle que la CFVU du mois de juin 2021 avait voté l'intégration dans les maquettes des heures de formation en compétences informationnelles. Pour formaliser cet acte, les formateurs du SCD ont construit une offre de formation afin que les heures puissent être intégrées dans les plannings des

Séance du 13 juin 2024

Procès-verbal des délibérations

étudiants. Les 9 heures de formation sont assurées par les bibliothécaires, dont 4 heures en licence et 5 heures en master. Cette offre a été traduite en objectifs et en enjeux. Les compétences informationnelles se déclinent en quatre parties : identifier ; recherche ; veiller ; restituer. Certaines formations seront donc intégrées aux plannings de cours des étudiants, d'autres sous forme d'ateliers directement sur inscription en ligne par les étudiants volontaires. Le catalogue de formation (mis à jour chaque année) fera l'objet d'une communication aux directeurs de composantes (DAC), aux équipes pédagogiques et sera accessible depuis les pages BU du site Internet.

Gwendal RIOU aimerait savoir si ces formations sont aussi proposées aux étudiants de BUT et de l'ENSIBS.

Dorothee GOUROND EVEN confirme. Le bibliothécaire de l'IUT de Lorient forme par exemple les étudiants de l'IUT de Lorient et de Pontivy. Le taux de participation est très élevé. Elle croit que 67 % des étudiants de l'IUT utilisent les ressources en ligne.

Régis FLEURQUIN observe qu'une sensibilisation à l'Intelligence Artificielle a été intégrée dans cette formation, ce qu'il salue. Il voit que le réflexe des étudiants est de se tourner vers internet puis Chat GPT afin de consulter les ressources de la BU. Dans le cadre de ces formations, il souhaite savoir si les étudiants sont formés au danger de la désinformation et de la guerre informationnelle.

Dorothee GOUROND EVEN suggère d'intégrer ces éléments dans les formations à destination des étudiants de L1. Les lycéens reçoivent normalement déjà une formation à la désinformation.

Emilie BOUVRAND ajoute qu'un module a aussi été réalisé pour les étudiants sur « Développer son esprit critique » dans le cadre de l'arrivée massive de Chat GPT. Les enseignants peuvent personnaliser ce module pour l'utiliser auprès de leurs étudiants.

3- Approbations

3.1 Validation du PV de la CFVU du 11 mai 2024

En l'absence de remarque, **Gilles BEDOUX** soumet au vote le procès-verbal de la CFVU du 11 mai 2024.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	8	pour :	8
		contre :	0
		abstention :	0

Délibération n°32-2024

3.2 Subventions aux associations étudiantes pour l'année universitaire 2023-2024

Gilles BEDOUX donne la parole à Morgane VARY afin qu'elle présente ce point.

Morgane VARY présente les propositions de la commission vie étudiante du 16 mai 2024, avec 6 demandes de subventions examinées et ayant reçu un avis favorable. Elle comptabilise 3 demandes de subvention de fonctionnement et 3 projets. Les projets sont les suivants :

- BDE Droit : Projet de rentrée 2024-2025 à travers un jeu de pistes
- Beaux-parleurs Eloquence : Projet concours d'éloquence
- La palme verte : Projet Baptême de plongée à des tarifs attractifs

Gilles BEDOUX soumet au vote les subventions aux associations étudiantes pour l'année universitaire 2023-2024.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Séance du 13 juin 2024**Procès-verbal des délibérations**

Votants : 8 **pour : 8**
 contre : 0
 abstention : 0

Délibération n°33-2024**3.3 Mise à jour de la procédure de valorisation de l'engagement étudiant à l'Université Bretagne Sud à compter de l'année universitaire 2024-2025**

Gilles BEDOUX rappelle que la procédure de valorisation de l'engagement étudiant a été votée le 15 juin 2023 en CFVU. Il s'agit aujourd'hui d'apporter des modifications mineures à ce document :

- Titre du document « Reconnaissance engagement étudiant année universitaire 2023/2024 » remplacé par « Reconnaissance de l'engagement étudiant à l'Université Bretagne Sud »
- Ajout dans la partie « Principes » des phrases suivantes : « Un même engagement peut être valorisé tous les ans. Un nouveau dossier doit être déposé chaque année. » et « Les demandes de reconnaissance de l'engagement étudiant-e sont valables une année pour les dossiers déposés en septembre et un semestre pour ceux déposés en janvier. »
- Ajout des associations religieuses comme étant exclues de la procédure
- Modification dans la partie « Qui est concerné ? » du nombre d'heures hebdomadaires pour les activités professionnelles et ajout de la mention « les jobs d'été ne sont pas acceptés ».
- Suppression du tableau et de la référence à l'itinéraire RSE et engagement
- Ajout dans la partie « Quelles modalités d'inscription et d'évaluation » de la phrase suivante : « Les composantes adressent aux étudiants et au SCVC une réponse sur leur demande de reconnaissance dans un délai permettant la mise en œuvre des aménagements demandés. »
- Modification du tableau des pièces à joindre pour justifier l'engagement

Laurent DANIEL a une question par rapport au nombre de points qu'il est possible d'ajouter aux étudiants. Il rappelle qu'il avait été convenu que les points supplémentaires ne pouvaient porter que sur un semestre. Il faudrait donc être vigilant à la nouvelle verbalisation.

Gilles BEDOUX avait même compris que les points supplémentaires ne pouvaient être attribués qu'en fin d'année.

Catherine KERBRAT-RUELLAN croit que l'engagement est constaté sur le semestre pair mais est matérialisé à la fin de l'année universitaire.

Gilles BEDOUX soumet au vote la mise à jour de la procédure de valorisation de l'engagement étudiant à l'Université Bretagne Sud à compter de l'année universitaire 2024-2025.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants : 8 **pour : 8**
 contre : 0
 abstention : 0

Délibération n°34-2024**3.4 SCD : Annexe 1 du Règlement intérieur des bibliothèques : Calendrier d'ouverture 2024/2025 des bibliothèques universitaires de Lorient et Vannes-Tohannic**

Gilles BEDOUX donne la parole à Dorothee GOUROND EVEN afin qu'elle présente ce point.

Dorothee GOUROND EVEN rappelle qu'il existe trois type d'horaires, à savoir les horaires étendus en période d'examen, les horaires normaux (8h-19h30) et les horaires aménagés lors des périodes de faible activité (en lien avec les dates d'interruption de cours des composantes pendant les vacances scolaires et à compter du 2

Séance du 13 juin 2024

Procès-verbal des délibérations

juin jusqu'à la fin août). Les horaires étendus débutent le 12 novembre et se terminent le 19 décembre 2024. La BU sera fermée pendant les vacances de Noël. Les horaires étendus reprendront à partir du 24 mars jusqu'au 10 avril 2025 puis du 22 avril au 30 avril 2025 en raison de l'étalement des périodes d'examens au second semestre.

Gilles BEDOUX confirme que les horaires étendus sont très appréciés des étudiants. Il soumet au vote l'Annexe 1 du Règlement intérieur des bibliothèques : Calendrier d'ouverture 2024/2025 des bibliothèques universitaires de Lorient et Vannes-Tohannic.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	8	pour :	8
		contre :	0
		abstention :	0

Délibération n°35-2024

3.5 SCD : Annexe 2 du Règlement intérieur des bibliothèques : Modalités de prêt des bibliothèques universitaires à compter du 13 juin 2024

Gilles BEDOUX donne la parole à Dorothée GOUROND EVEN afin qu'elle présente ce point.

Dorothée GOUROND EVEN indique que des enseignants demandent parfois des prêts d'une durée d'un an et la proposition de la BU a été fixée à deux mois pour les personnels UBS, avec 2 semaines de prolongation. Il est aussi possible pour un enseignant d'emprunter un ouvrage plusieurs fois dans l'année.

Gilles BEDOUX soumet au vote l'Annexe 2 du Règlement intérieur des bibliothèques : Modalités de prêt des bibliothèques universitaires à compter du 13 juin 2024.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	8	pour :	8
		contre :	0
		abstention :	0

Délibération n°36-2024

3.6 SCD : Annexe 4 du Règlement Intérieur des Bibliothèques : charte de l'engagement de l'utilisateur à l'exception handicap au droit d'auteur à compter du 13 juin 2024

Gilles BEDOUX donne la parole à Dorothée GOUROND EVEN afin qu'elle présente ce point.

Dorothée GOUROND EVEN explique que l'utilisateur demandeur de l'exception handicap doit remplir la charte d'engagement. Il s'agit d'une attestation sur l'honneur d'une bonne utilisation du document en format original. Les demandes sont traitées par la référente handicap du SCD. Des informations personnelles sont recueillies sur le formulaire et sont enregistrées dans un fichier informatisé en adéquation avec le RGPD. La charte aura vocation à être utilisée sur l'ensemble du parcours universitaire de l'étudiant pour éviter de multiplier les démarches administratives.

Gilles BEDOUX soumet au vote l'Annexe 4 du Règlement Intérieur des Bibliothèques : charte de l'engagement de l'utilisateur à l'exception handicap au droit d'auteur à compter du 13 juin 2024.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	8	pour :	8
		contre :	0
		abstention :	0

Séance du 13 juin 2024

Procès-verbal des délibérations

Délibération n°37-2024

3.7 Offre de formation du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives pour l'année universitaire 2024-2025

Gilles BEDOUX donne la parole à Erwann TORTUYAUX afin qu'il présente ce point.

Erwann TORTUYAUX identifie 63 activités proposées dans l'offre de formation en AO et en formation personnelle. 3 863 étudiants ont pratiqué régulièrement une activité, et le taux de pratiquants avoisine les 40 % sans installations propres alors que la pratique est de 21 % au niveau national. En septembre 2025, il est prévu l'ouverture de l'installation sportive et culturelle sur le site de Lorient, ce qui va faciliter fortement la pratique des personnels et des étudiants. Il y a 190 personnels qui pratiquent régulièrement du sport, soit le double d'il y a quelques années. Le SUAPS souhaite toucher en priorité les étudiants sédentaires. L'handi-accessibilité est également une priorité pour le SUAPS afin que les étudiants en situation de handicap puissent pratiquer. Les enseignements qualifiants comme les activités d'ouverture sont gratuits. Les tarifs de formation personnelle restent extrêmement compétitifs, de l'ordre de 25 €, ce qui permet de pratiquer deux activités sportives et d'acquérir la licence de l'association sportive UBS. Le SUAPS propose également des formations liées au secourisme comme le PSE1 et le PSE2, ainsi que le permis bateau et le BNSSA. Il faut savoir que 22 étudiants et 3 personnels seront secouristes bénévoles lors des Jeux Olympiques. L'objectif est d'avoir une offre adaptée à l'évolution des demandes afin que les taux de remplissage soient importants. Le budget du SUAPS est d'environ 300 k€ pour assurer l'ensemble des activités et l'idée est de le contenir malgré l'augmentation des prestations.

Gilles BEDOUX soumet au vote l'offre de formation du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives pour l'année universitaire 2024- 2025.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	8	pour :	8
		contre :	0
		abstention :	0

Délibération n°38-2024

3.8 Modification du règlement général des études et des examens de l'UBS : ajout d'informations relatives au DEUST et à l'organisation de la licence professionnelle en 1 an en blocs de connaissances et de compétences

Gilles BEDOUX rappelle l'UBS ouvre à compter de la rentrée universitaire 2024-2025 une nouvelle formation, le DEUST. Il convient donc de mettre à jour le règlement des études et des examens afin de préciser les règles s'appliquant à cette nouvelle formation. L'UBS fait évoluer son offre de formation de licence professionnelle afin de répondre au mieux aux besoins du marché du travail et c'est dans cet objectif qu'à compter de la rentrée 2024-2025, les formations seront déclinées en blocs de connaissances et de compétences. Ce changement dans les maquettes de formation entraîne également des modifications qu'il convient d'ajouter dans le règlement des études et des examens.

Gilles BEDOUX soumet au vote la modification du règlement général des études et des examens de l'UBS : ajout d'informations relatives au DEUST et à l'organisation de la licence professionnelle en 1 an en blocs de connaissances et de compétences.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	8	pour :	8
		contre :	0
		abstention :	0

Délibération n°39-2024

3.9 Liste des Activités d'Ouverture (AO) pour l'année universitaire 2024-2025

Gilles BEDOUX liste les activités d'ouverture qui seront créées pour l'année universitaire 2024-2025 :

- Aquarelle – SCVC (site de Vannes)
- Formation à l'Eloquence – DSEG (site de Vannes)
- Gravure – SCVC (site de Vannes)
- LV2 Espagnol grand débutant - SSI Vannes (site de Vannes)
- Introduction à l'archéologie – LLSHS (site de Lorient)
- TEDS - AO liée à la transition écologique et au développement soutenable (site de Vannes et site de Lorient)

Il liste ensuite les activités d'ouverture qui ferment pour l'année universitaire 2024-2025 :

- Arts plastiques (site de Vannes)
- Construire et communiquer sur son projet professionnel (site de Vannes)
- En quête d'archives (site de Vannes)
- Enjeux contemporains et l'action publique européenne (site de Vannes)
- La société numérique : défis, enjeux et opportunités (site de Vannes)
- Objectif Insertion professionnelle (site de Vannes)
- Passeport confiance numérique (site de Vannes et site de Lorient)
- Street Art (site de Vannes)
- Héritage antique (site de Lorient)
- Introduction aux sciences forensiques (site de Lorient)
- Numérique niveau 1 (site de Lorient)
- Numérique niveau 2 (site de Lorient)
- Transition écologique et territoires (site de Lorient)

Laurent DANIEL aimerait savoir comment il est possible de répliquer sur le site de Lorient une AO qui est proposée sur le site de Vannes. Il pense notamment à l'AO Formation à l'Eloquence.

Gilles BEDOUX explique qu'il faut déjà s'interroger sur la ressource humaine disponible sur le site de Lorient.

Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN précise que cette AO est en partenariat avec la maison d'arrêt de Vannes qui va permettre à des étudiants de L3 Droit de participer à une formation à l'éloquence avec des détenus dans les locaux de la maison d'arrêt. Ce partenariat existe depuis quatre ans mais n'était pas inscrit dans le cursus et était surtout réservé à des étudiants d'éco-gestion. Le dispositif a fonctionné mais avec la difficulté de trouver des étudiants volontaires. Pour faciliter la mise en œuvre de ce partenariat, il est proposé de créer une AO spécifique.

Gilles BEDOUX soumet au vote la liste des Activités d'Ouverture (AO) pour l'année universitaire 2024-2025.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	8	pour :	8
		contre :	0
		abstention :	0

Délibération n°40-2024

3.10 Calendrier des périodes d'examens pour l'année universitaire 2023-24

Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN informe que les élus étudiants du conseil de faculté DSEG ont alerté la direction sur la nécessité de réviser le calendrier de jury de semestre 1 en L3 à cause de la plateforme Mon Master. Du fait du temps de correction des copies relativement long, le jury intervenait assez tardivement, ce qui mettait les étudiants en difficulté pour s'inscrire sur la plateforme Mon Master. Cette demande a été entendue et la faculté DSEG a fait le choix d'anticiper de 15 jours la validation du jury. Ce sont dorénavant les collègues qui se retrouvent en difficulté car ils ont un nombre important de copies à corriger dans un laps de temps très court.

Séance du 13 juin 2024

Procès-verbal des délibérations

Gilles BEDOUX soumet au vote le calendrier des périodes d'examens pour l'année universitaire 2023-24.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants : 8 pour : 8
 contre : 0
 abstention : 0

Délibération n°41-2024

3.11 SSI : Modifications de maquettes à partir de l'année universitaire 2024-25 (formations déjà ouvertes)

Gilles BEDOUX indique que les modifications de maquettes et MCC font suite à des réorganisations pédagogiques suite à des départs en retraite et difficultés de recrutement d'enseignants et de vacataires, ou à la demande de l'Université de Rennes :

- L1 SVT LAS & L1 MIS LAS : l'Université de Rennes a demandé à l'UBS d'inclure l'UE option accès santé aux maquettes de formation. Les maquettes de SSI Vannes sont donc modifiées.
- M1 Informatique
- M2 EIT
- M2 IABC
- M2 Erasmus Mundus Copernicus

Gilles BEDOUX soumet au vote les maquettes de formations de l'UFR SSI.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants : 8 pour : 8
 contre : 0
 abstention : 0

Délibération n°42-2024

3.12 LLSHS : Master Arts Lettres et civilisations – parcours études ibériques et ibéro-américaines : cadrage de la réalisation d'une année d'assistantat à l'étranger

Gilles BEDOUX explique que la présente délibération vise :

- à valoriser l'année d'assistantat à l'étranger
- à rendre le Master ALC Études ibériques et ibéro-américaines plus attractif.

Les étudiants désirant bénéficier dudit dispositif doivent demander une année de césure avant le départ en tant qu'assistants. Ils obtiennent ainsi des crédits pour le Master ALC Études ibériques et ibéro-américaines, qui est prolongé d'un an pour inclure l'année d'assistantat. L'étudiant fait in fine son Master en trois ans incluant la césure entre le M1 et le M2.

Gilles BEDOUX soumet au vote les nouvelles conditions de la réalisation d'une année d'assistantat à l'étranger dans le cadre du Master ALC études ibériques et ibéro américaines.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants : 8 pour : 8
 contre : 0
 abstention : 0

Délibération n°43-2024

Séance du 13 juin 2024**Procès-verbal des délibérations****3.13 SSI : structuration des maquettes de licences professionnelles ouvertes en un an en blocs de connaissance et de compétences**

Gilles BEDOUX indique que l'UFR SSI présente la structuration des maquettes de licences professionnelles ouvertes en 1 an en blocs de connaissance et de compétence :

- LP Nautisme et métiers de la plaisance
- LP Métiers du BTP : performance énergétique et environnementale des bâtiments Parcours : Eco Matériaux Eco Construction
- LP Bio-industrie et biotechnologie - Parcours : Développement des Produits Cosmétiques et de Santé (DPCS)

Gilles BEDOUX soumet au vote la structuration des maquettes de licences professionnelles de l'UFR SSI ouvertes en un an en blocs de connaissance et de compétence.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	8	pour :	8
		contre :	0
		abstention :	0

Délibération n°44-2024**3.14 IUT Vannes : structuration des maquettes de licences professionnelles ouvertes en un an en blocs de connaissance et de compétences**

Gilles BEDOUX indique que l'IUT de Vannes présente la structuration des maquettes de licences professionnelles ouvertes en 1 an en blocs de connaissance et de compétence :

- LP Commerce distribution
- LP e-commerce et marketing numérique ouverte avec le GIP Redon

Gilles BEDOUX soumet au vote la structuration des maquettes de licences professionnelles de l'IUT de Vannes ouvertes en un an en blocs de connaissance et de compétence.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	8	pour :	8
		contre :	0
		abstention :	0

Délibération n°45-2024**4- Avis :****4.1 Agréments des associations étudiantes pour l'année universitaire 2023-24**

Gilles BEDOUX donne la parole à Morgane VARY afin qu'elle présente ce point.

Morgane VARY annonce que 4 demandes d'agréments sont aujourd'hui soumises à la CFVU, dont 2 renouvellements et 2 créations (Association des Étudiants du Master Ingénierie Marine ; Union Générale des Étudiants Sénégalais de Lorient (UGESL)), suite aux propositions de la commission. Elle recense 33 associations qui ont reçu un agrément pour l'année universitaire 2023-2024 et signale que toutes sont actives. Il faut savoir que 12 associations n'ont pas demandé l'agrément dont la moitié sont en sommeil faute de projets ou de temps.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, les agréments des associations étudiantes pour l'année universitaire 2023-2024.

Séance du 13 juin 2024**Procès-verbal des délibérations****Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**

Votants :	8	pour :	8
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°46-2024**4.2 Bilan CVEC 2023**

Gilles BEDOUX donne la parole à Morgane VARY afin qu'elle présente ce point.

Morgane VARY informe que 480 k€ avaient été ouverts au budget initial et 201 k€ supplémentaires ont été ajoutés à cette somme prévisionnelle, soit un total de Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) de 681 k€ pour l'année 2023. La reprogrammation des crédits CVEC 2022 pour le projet d'installation culturelle, artistique et sportive est d'un montant de 596 k€. Elle rappelle l'obligation de prévoir au moins 30 % des crédits au FSDIE et au moins 15 % des crédits à la médecine préventive. Depuis 2019, 1,292 M€ ont été constatés pour l'opération projet d'installation culturelle, artistique et sportive et 835 k€ ont déjà été dépensés. Le montant prévisionnel de l'opération est de 2,4 M€ et il était prévu que la CVEC vienne abonder le projet à hauteur de 1,4 M€. L'accueil et la santé ont été les thèmes forts de la CVEC en 2022 suite à l'enquête mise en place par le ministère. La DGESIP a aussi informé les universités que les dépenses de CVEC dépassaient pour la première fois les recettes, c'est-à-dire que la plupart des établissements ont épargné pour monter des projets et les mettent actuellement en place. On constate que l'UBS dépense des fonds issus de la CVEC en direction de la santé avec 2,5 postes financés. 1 poste d'aide sociale est également financé grâce à la CVEC.

Le FSDIE a permis de verser des subventions de fonctionnement à 40 associations pour un montant de 14 560 €. Par ailleurs, le FSDIE a financé 18 projets d'associations étudiantes pour un montant de 28 461 €. Les aides indirectes représentent une dépense de 14 909 € (paniers bio, places de spectacle/cinéma...). Le budget participatif 2023 représente un montant de 11 268 €, et les trois projets lauréats sont les suivants :

1. Distribution de culottes menstruelles : 4 998,83€ - 326 culottes distribuées Lorient/Vannes
2. Friperie gratuite : 5 310 € - 330 kg de vêtements proposés
3. Guide de l'alimentation durable : 960 € - 500 tirages

Le FSDIE a financé les Welcome Deiz 2023 à hauteur de 13 497 €, avec notamment la mise en place d'une brocante solidaire. La dépense a été de 24 959 € pour les activités et compétitions physiques et sportives, et de 28 621 € pour les ateliers de pratique culturelle et artistique. 15 sorties culturelles ont été organisées et ont concerné 340 étudiants. La CVEC a financé l'amélioration des lieux de vie pour un montant de 14 548 € : installation d'aménagements extérieurs sur le campus de Pontivy, acquisition de mobiliers et poufs pour la création de nouveaux espaces de vie étudiante. L'accès à la santé et à la prévention représente enfin une dépense de 163 561 € (actions de prévention, médecine préventive, service social étudiant).

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, le bilan de la CVEC 2023.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	8	pour :	8
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°47-2024**4.3 Tarifs des prestations des services de l'Université Bretagne Sud pour l'année universitaire 2024-2025**

Gilles BEDOUX donne la parole à Morgane VARY afin qu'elle présente ce point.

Morgane VARY dresse la liste des quelques modifications :

Séance du 13 juin 2024**Procès-verbal des délibérations**

- Suppression du tarif relatif à l'accès aux cours d'informatique, le partenaire UTL-PL ayant privilégié une nouvelle solution ne concernant plus l'établissement.
- Mise à jour de l'indice pivot pour les personnels de l'établissement dans le cadre de l'accès aux activités physiques et sportives proposées par le SUAPS sur la base du décret n°2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.
- Suppression du tarif des frais d'accès à la plateforme pédagogique et aux services numériques (hors droits d'inscriptions universitaires) pour la formation initiale et la reprise d'études non financée, ce point ayant fait l'objet d'un vote spécifique au Conseil d'Administration de l'UBS du 12 mars 2024.
- Modification, dans la grille tarifaire, du nom du service de médecine préventive conformément à la réorganisation du service en Service de Santé Étudiante (SSE).

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, les tarifs des prestations des services de l'Université Bretagne Sud pour l'année universitaire 2024- 2025.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	8	pour :	8
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°47-2024**4.4 SCD : Modification du contenu du Règlement Intérieur des bibliothèques universitaires à compter du 25 juin 2024**

Gilles BEDOUX donne la parole à Dorothée GOUROND EVEN afin qu'elle présente ce point.

Dorothée GOUROND EVEN indique que la première modification concerne l'habilitation à l'exception handicap du droit d'auteur. Cette habilitation permet d'être en conformité avec la politique inclusive de l'UBS. Cette action est d'ailleurs inscrite dans le schéma directeur handicap et fait partie de l'appel à projet Université Inclusive Démonstratrice. L'article ajouté est le suivant :

Art. 21- EXCEPTION HANDICAP AU DROIT D'AUTEUR « L'exception permet au SCD de réaliser et de communiquer aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap, des versions adaptées d'œuvres protégées par le droit d'auteur sans autorisation préalable auprès des titulaires des droits ni contrepartie financière. La consultation de ces documents adaptés est strictement personnelle et réservée aux personnes empêchées du fait d'un handicap. Pour en bénéficier, il est nécessaire d'être inscrit à la BU et de signer la charte d'engagement de l'utilisateur (voir en Annexe 4 la charte d'engagement) »

La deuxième modification renvoie au point « prêt en horaires étendus » dans le règlement intérieur. À partir des prochains horaires étendus des BU en période d'examens, le service de prêt sera ouvert aux bénéficiaires des horaires étendus (en soirée et le samedi). Il sera assuré par les moniteurs étudiants. Jusqu'ici ce n'était pas le cas, car le principe d'accès aux « espaces connectés » avait été validé, sans services rendus en l'absence de titulaires des BU. Cette demande émane de membres du Conseil Documentaire en juin 2024 et d'utilisateurs des horaires étendus.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, la modification du contenu du Règlement Intérieur des bibliothèques universitaires à compter du 25 juin 2024.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	7	pour :	7
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°49-2024

Séance du 13 juin 2024

Procès-verbal des délibérations

4.5 SCD : Annexe 3 du Règlement intérieur des bibliothèques : Grille tarifaire des bibliothèques universitaires à compter du 25 juin 2024

Gilles BEDOUX donne la parole à Dorothee GOUROND EVEN afin qu'elle présente ce point.

Dorothee GOUROND EVEN informe qu'il s'agit simplement d'ajouter la mention suivante à l'annexe 3 : « tarifs en vigueur à compter du 25 juin 2024 ».

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, l'annexe 3 du Règlement intérieur des bibliothèques : Grille tarifaire des bibliothèques universitaires à compter du 25 juin 2024.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	8	pour :	8
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°50-2024

5- Questions diverses :

En l'absence de questions diverses, **Gilles BEDOUX** annonce que la CFVU de la nouvelle mandature aura lieu le 16 juillet 2024 à Vannes.

Avant de clore la séance, Gilles BEDOUX souhaite remercier chaleureusement Laurence BREYAUULT et Marie-Laure HABRANT pour l'organisation de ces CFVU pendant quatre ans, qu'il a eu le plaisir de présider. Il remercie également les vice-présidents avec qui il a travaillé, et les directeurs et directrices de composante. Il remercie la présidente, Virginie DUPONT, qui lui a fait confiance pendant ces quatre ans. Il remercie les élus de la CFVU mais également les étudiants dont le rôle est essentiel. Un étudiant vient à l'université pour se former et acquérir des compétences mais il est aussi acteur de son parcours et participe à la vie de l'université, et de la cité plus largement. Il souhaite que les futurs élus étudiants jouent un rôle majeur dans l'animation de la vie étudiante.

Catherine KERBRAT-RUELLAN souhaite remercier Gilles BEDOUX pour ces quatre années de travail en pleine confiance et avec des discussions chaleureuses et toujours agréables.

Gilles BEDOUX clôt la séance à 12h15.

À Vannes, le 13 juin 2024

La Présidente,

Virginie DUPONT